

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 06386 Numéro SIREN : 792 111 783 Nom ou dénomination : RSM PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2022 sous le numéro de dépôt 145996



2214603401



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : RSM PARIS

Numéro RCS : 792 111 783

Numéro Gestion : 2013B06386

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 26 R CAMBACERES
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R145996 (2022 146034)

Date du Dépôt : 10/11/2022

- Type d'acte : Ordonnance

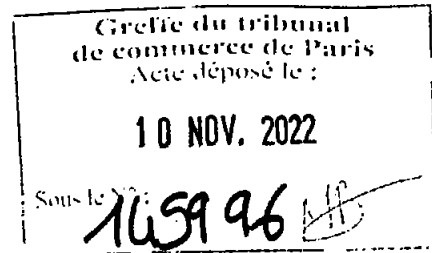
Date de l'acte : 08/11/2022

Décision 1 : Nomination de commissaire à la fusion

fait à Paris, le 10 novembre 2022

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

N° R.G. : 2022053640
N° Sous-répertoire : 2022000094
N° Gestion : 2013B06386
N° SIREN : 792111783 RCS de Paris



ORDONNANCE

Nous, président du tribunal de commerce de Paris,

A la requête de :

SAS RSM PARIS, SARL AUPIC CREGUT MARIE KERMORGANT EXPERTS ASSOCIES

Nommons : / M. Philippe NOURY - 12 avenue de l'Opéra - 75001 Paris

Demeurant / M. Stéphane SCHWÉDES - 47 rue de Liège - 75008 Paris

En qualité de commissaire à la fusion

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

En cas de contestation sur le devis du commissaire, celle-ci pourra être soumise à notre appréciation soit pour révision du devis, soit pour dessaisissement du commissaire désigné et nomination éventuelle d'un autre commissaire.

Disons que le commissaire communiquera aux organes de direction, de surveillance ou de contrôle (le cas échéant) des sociétés concernées une **attestation d'indépendance et d'impartialité** pour exécuter sa mission. **La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.**

Disons qu'à la fin de sa mission, le commissaire nous adressera ce document selon les modalités décrites dans la lettre qui lui a été adressée.

Disons que le commissaire disposera d'un délai qui ne pourra pas être inférieur à trente cinq jours pour exécuter sa mission, et ce, à compter de la date de la présente ordonnance.

Disons qu'en cas d'empêchement, le commissaire nommé devra, sans délai, se désister et nous aviser de sa décision ainsi que la société requérante, afin de procéder immédiatement à la désignation d'un commissaire en remplacement.

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir invité les dirigeants à nous faire part de leurs éventuelles remarques et observations sur celle-ci.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le greffier au dossier de la société, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Liquidons les dépens de la présente ordonnance à la somme de 30,04€ (dont TVA 4,02€).

Le greffier,
G. GEOFFROY



Fait à Paris le 8 novembre 2022
Le président du Tribunal
Pour le Président
Le Délégué général
M. MICHEL TEYTU

1. The first step is to identify the problem or question that needs to be answered. This involves understanding the context and the specific requirements of the task.

[illegible]